

Les emplois aidés

En 2009, les EP comptaient 45 emplois aidés :

- 7 contrats d'avenir ;
- 35 contrats d'accompagnement dans l'emploi ;
- 3 emplois jeunes.

Parmi les agents titulaires de ces emplois :

- 7 avaient un CAP ;
- 2 avaient un BEP ;
- 6 avaient le baccalauréat ;
- 16 avaient un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence, maîtrise)

Les fonctions exercées par les agents sur emplois aidés concernent principalement les tâches administratives (17), puis la logistique (8) et l'informatique (7). En dernier viennent la communication (4) et la pédagogie (3). Enfin, diverses tâches (assistance internationale, sécurité, animation, régisseur de vitrine), regroupent 6 agents.

En fin de contrat, près de la moitié d'entre eux ont été recrutés sur un contrat d'établissement ou sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984.